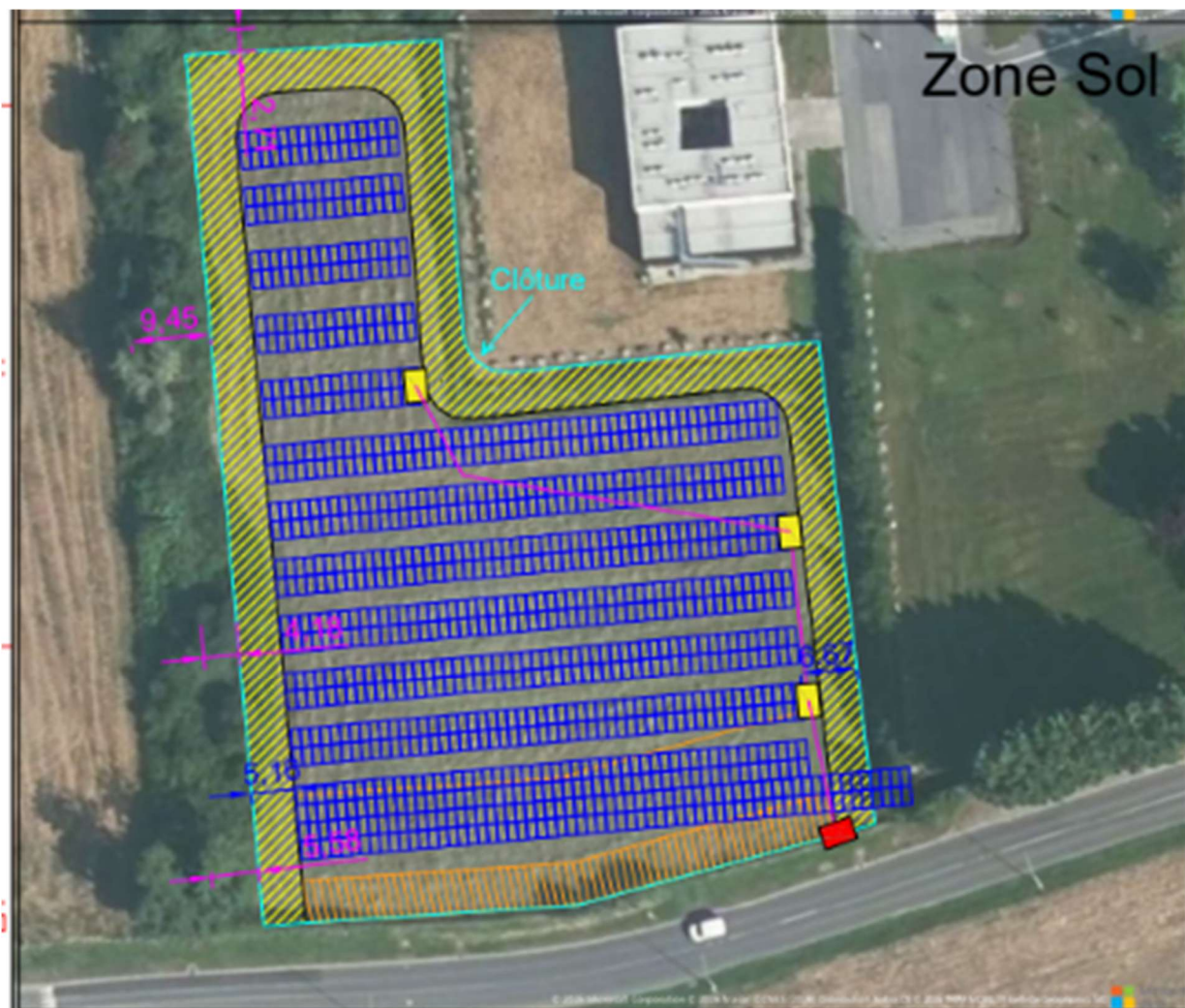


A l'attention de la
DREAL Des Hauts de France
Pôle Autorité environnementale

Informations additionnelles nécessaires dans le cadre de l'instruction du cas par cas pour le projet de parc photovoltaïque situé à Lassigny.

- 1- La clôture sera implantée en limite séparative autour de l'unité foncière, ainsi qu'en bordure des emprises publiques concernées sur la parcelle ZC 92. L'unité foncière présente une superficie de **8 700 m²** pour une surface photovoltaïque de **2 522 m²**.
- 2- **La surface d'implantation** au sol des panneaux photovoltaïque sera de **2 522 m²**.
- 3- Le projet comportera **934** modules implantés sur des tables photovoltaïques. Les panneaux photovoltaïques seront montés sur des structures métalliques fixes, orientés au sud, formant des tables d'environ **30** panneaux chacune, inclinées à environ **15°**
- 4- En fonction des retours de l'étude de sol, les fondations seront de type pieux battus. Cette technique, rapide et économique, consiste à enfoncer dans le sol les poteaux verticaux de la structure à environ **1,5 m** de profondeur. La profondeur exacte sera établie par une note de calcul reprenant tous les paramètres du site (composition et rugosité du sol, exposition à la neige et aux vents, etc.) et validée par des tests d'arrachement sur site.
- 5- Les tables auront une hauteur minimale de **1m** et une hauteur maximale de **2.4m**, l'inclinaison sera d'environ **15 °**.
- 6- Les tables seront accolées les unes aux autres pour former une rangée complète sur la largeur du champ solaire. Chaque rangée sera espacée de **2,5m** afin de ne pas générer d'ombre portée sur la suivante et de permettre la circulation pour la maintenance, tout en préservant le développement naturel de la végétation basse.

- 7- Idex prévoit l'installation d'une clôture sur l'ensemble du périmètre de la centrale solaire, matérialisée par un grillage rigide de **2m** de hauteur maximum. Elle permettra d'éviter toute intrusion sur la zone de la centrale, tout en autorisant le passage de la petite faune sauvage, soit par un espace libre en bas de la clôture, soit par des passages prévus à cet effet. **La garde au sol qui correspond à l'espace libre en bas de la clôture sera établie à 20 cm.**
- 8- La clôture sera située environ à **9.45m** des premières zones arborées.
- 9- Les panneaux photovoltaïques se trouveront à plus de **5m** des premières zones arborées.
- 10- Il est prévu de conserver les arbres et haies présents sur les périmètres de la zone projet.
- 11- Pour l'instant, aucune plantation complémentaire n'est prévue. Toutefois, si cela s'avère nécessaire et que le client valide ce surcoût, de nouvelles plantations pourront tout à fait être envisagées.
- 12- Le plan de masse du projet ci-dessous intègre les mesures d'aménagement, le maintien de la végétation existante ainsi que le tracé prévisionnel du raccordement envisagé.



13- Le site L'Oréal de Lassigny est soumis à la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). À ce titre, un dossier de Porter à Connaissance (PàC) est actuellement en cours de réalisation et sera prochainement soumis à l'approbation du Préfet.

Concernant l'aménagement du projet, l'installation respecte scrupuleusement une distance minimale de **12m** vis-à-vis du bâtiment ICPE. Cet éloignement garantit la maîtrise des risques d'incendie, prévient toute propagation de sinistre et assure le maintien des voies d'accès indispensables aux engins de secours (SDIS).